



HINDISHEIM INFO D'HINSEMER NEISCHT

JUILLET 2020

www.hindisheim.fr

LE MOT DU MAIRE



Chers Hindisheimois, liewi Hindsemer,

Il y a eu un avant, il y a un après. Ou comment la vie peut basculer et ébranler nos priorités. Alors que nous sommes dans la troisième phase de déconfinement, il nous faut rester

vigilants et maintenir les gestes barrières face à la puissance parfois mortelle d'un ennemi invisible. Avec 30 000 morts en France, dont certains proches de nous, le relâchement n'est pas possible. Le coronavirus circule toujours, et beaucoup de personnes (particulièrement parmi la population jeune) peuvent être asymptomatiques.

Dans ce contexte, les grands rassemblements demeurent interdits. C'est donc à contrecœur que nous avons dû annuler la soirée feu d'artifice du 13 juillet, une première depuis plus de 25 ans d'existence.

La sortie du confinement est aussi synonyme de difficultés économiques pour certaines entreprises. Alors la vie doit malgré tout reprendre, et je crois à la capacité de résilience et de solidarité.

Autre effet négatif constaté depuis la fin du confinement, la recrudescence des incivilités : multiples dépôts sauvages, dégradations, tags... C'est décourageant de voir les efforts d'embellissement de la commune anéantis par le comportement répréhensible d'une minorité, et je n'hésite plus à faire appel à dénonciation en cas de constatation de tels faits.

Concernant la nouvelle équipe municipale de 19 personnes élue en mars, elle a enfin pu être installée le 28 mai dernier : ce Hindi' Info vous présente la nouvelle organisation communale. Nous vous remercions de votre confiance et vous assurons de notre détermination à œuvrer pour le bien commun et le vivre ensemble à Hindisheim.

Nous avons déjà organisé deux distributions de masques lavables ; une troisième n'est pas exclue ultérieurement. Je rappelle que des masques restent disponibles en mairie, n'hésitez pas à venir en récupérer aux heures d'ouverture du secrétariat.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite un été serein et en bonne santé. Qu'il vous permette de retrouver le plaisir de partager et d'avancer ensemble mais peut-être autrement, de recouvrer le goût des autres.

A schéner Summer mitnander.

Pascal NOTHISEN



HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Dans la période actuelle post-covid19 et durant tout l'été, les horaires d'ouverture au public sont les suivants (sauf la première quinzaine d'août où le secrétariat sera fermé) :

- Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h
- Jeudi de 9h à 12h.

Il est aussi rappelé que des masques lavables sont disponibles sur simple demande au secrétariat.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

BIENVENUE, WILLKOMMEN, WELCOME



Pour la bonne tenue du fichier d'état civil, nous remercions les nouveaux arrivants de bien vouloir s'inscrire en mairie. De plus merci de signaler à la Mairie tout changement dans un foyer (jeunes quittant le giron familial, départ en maison de retraite etc..) et les changements d'adresses, même au sein du village.

Nous vous informons que l'absence d'inscription des nouveaux arrivants en Mairie peut entraîner la non inscription des jeunes de 16 ans au parcours de citoyenneté, et le non enregistrement sur la liste électorale.

PLAN CANICULE

Notre santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies : il fait très chaud, la température ne descend pas ou très peu la nuit et cela dure depuis plusieurs jours.



Comment agir?

- ⇒ Ne faites pas d'efforts physiques intenses
- ⇒ buvez beaucoup d'eau
- ⇒ ne restez pas en plein soleil
- ⇒ maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie afin de pouvoir obtenir secours et assistance en cas d'éventuel déclenchement par le préfet, du plan d'alerte et d'urgence.

Toute situation de détresse ou d'isolement peut également être signalée à la mairie au 03 88 64 26 22

ANNULATION DU FEU DE LA FETE NATIONALE

Dans le contexte épidémique, le spectacle pyrotechnique ne pourra malheureusement pas se tenir cette année. La section locale des Sapeurs-Pompiers ne sera donc pas présente, mais elle rappelle ses besoins de renforts et qu'elle continue de recruter : devenir Sapeur-Pompier volontaire est un engagement exaltant au service des autres, alors n'hésitez pas à contacter le responsable M. Gérard ZAEGEL (tél 06 48 07 41 46).

Votre Équipe Municipale



Pascal NOTHISEN
Maire
Conseiller communautaire



Nicolas NIEDERGANG
1^{er} Adjoint Chargé des affaires
« Bâtiment Urbanisme Sécurité »



Christelle SCHNEIDER
2^{ème} Adjointe Chargée des affaires
« Communication Culture Loisir »



Alfred PERRAUT
3^{ème} Adjoint Chargé des affaires
« Agricole Forestier Environnement »



Marthe HURTER
Conseillère déléguée
et Communautaire



Joffrey JEHL
Conseiller délégué



Frédérique CROIZET



Marie FINCK



Marion FRANCOIS



Marie Noëlle LAUER



Céline MARTZ



Clarisse NOISIEZ



Céline WOESSNER



Éric CROIZET



Patrick EUVRARD



Gaël MEYER



Mathieu REIBEL



Clément SCHNEE



Philippe WEIBEL

Les commissions

Commission des finances

Président : Pascal NOTHISEN
Rapporteur : Marthe HURTER
Membres : Marion FRANCOIS - Clarisse NOISIEZ
Christelle SCHNEIDER - Eric CROIZET – Nicolas NIEDERGANG

Commission Agricole – Forestière Environnement

Président : Alfred PERRAUT
Rapporteur : Céline WOESSNER
Membres : Frédérique CROIZET-LEJEUNE – Marie-Noëlle LAUER – Patrick EUVRARD - Joffrey JEHL – Gaël MEYER – Mathieu REIBEL – Clément SCHNEE – Philippe WEIBEL

Commission Communication Culture Loisirs

Président : Christelle SCHNEIDER
Rapporteur : Frédérique CROIZET-LEJEUNE
Membres : Marie FINCK – Marthe HURTER – Céline WOESSNER – Joffrey JEHL – Alfred PERRAUT – Clément SCHNEE

Commission d'appel d'offres

Président : Nicolas NIEDERGANG
Délégués titulaires : Marion FRANCOIS – Gaël MEYER – Clément SCHNEE
Délégués suppléants : Marie-Noëlle LAUER – Mathieu REIBEL
Philippe WEIBEL

Commission d'analyse des marchés

Membres titulaires : Marion FRANCOIS – Gaël MEYER – Clément SCHNEE
Membres suppléants : Marie-Noëlle LAUER – Mathieu REIBEL – Philippe WEIBEL



COMMUNE DE HINDISHEIM

130 rue de la gare

Tél. 03 88 64 26 22

mairie-hindisheim.secretariat@wanadoo.fr

Commission Bâtiment Urbanisme Sécurité

Président : Nicolas NIEDERGANG
Rapporteur : Eric CROIZET
Membres : Marion FRANCOIS – Marthe HURTER – Marie-Noëlle LAUER - Céline MARTZ-OFFERLE – Clarisse NOISIEZ – Céline WOESSNER – Joffrey JEHL – Gaël MEYER – Alfred PERRAUT – Mathieu REIBEL – Clément SCHNEE

Commission Communale Scolaire

Président : Christelle SCHNEIDER
Rapporteur : Marie FINCK
Membres : Frédérique CROIZET-LEJEUNE – Céline MARTZ-OFFERLE – Céline WOESSNER - Mathieu REIBEL – Philippe WEIBEL

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Pascal NOTHISEN
Rapporteur : Marthe HURTER
Membres : Céline MARTZ – Christelle SCHNEIDER – Eric CROIZET
Membres hors conseil municipal : Marie-Odile CHRISTMANN
Sandra CHRISTMANN - Véronique GROSS - Eliane ZEINDLER

Correspondant Défense

Eric Croizet





Pour la saison 2020-2021, le Théâtre Alsacien de Strasbourg vous propose le programme suivant :

- Boeing-Boeing vendredi 06/11/2020
- De Katzenmigger samedi 19/12/2020
- Kaktüs Bluem vendredi 21/01/2021
- Pouic-Pouic vendredi 26/02/2021
- Herre Hochzitt lundi 26/04/2021

Les représentations débiteront à 20h.

Tarifs : 66 € ou 75 € selon le type d'abonnement (chèque à l'ordre du Théâtre Alsacien de Strasbourg).

Pour les abonnés 2019/2020 un communiqué concernant la pièce non jouée en mai vous sera directement adressé.

Les informations sur le transport vous parviendront très prochainement et les inscriptions se feront dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Renseignements chez Jacky EBER au 06 38 75 94 11 ou à la mairie de Hindisheim au 03 88 64 26 22

CALENDRIER DES FETES (SOUS RESERVE DE MAINTIEN)

Juillet 2020			Novembre 2020		
Mar	28	Jury concours maisons fleuries	Sam	7	Soirée loto de l'USH
Septembre 2020			Sam	14	Exposition « Viens voir »
Vend	11	Collecte de sang	Dim	15	Exposition « Viens voir »
Sam	12	Matinée d'inscription et de promotion CSE	Vend	20	Collecte de sang
Dim	20	Marché aux puces	Décembre 2020		
Sam	26	Exposition fruits, fleurs, légumes à Limersheim	Sam	5	Fête de Noël des enfants du Cercle Saint Etienne
Dim	27	Exposition fruits, fleurs, légumes à Limersheim	Sam	12	Fête de Noël des jeunes de l'USH
Octobre 2020					
Vend	02	Benne à papiers			
Sam	03	Benne à papiers + Confirmations à Erstein			
Dim	04	Premières Communions à Hindisheim			
Sam	10	Premiers Pardons à Nordhouse			
	15	Réunion d'automne du Comité des Fêtes			
Jeud	17	Assemblée Générale du Cercle Saint Etienne			
Sam		Soirée Halloween			



AVIS DE RECHERCHE



Estelle Hoffert recherche pour un projet photographique mettant en lumière la forêt de Hindisheim et les habitants de la commune, des villageois qui souhaiteraient servir de modèle.

Aucun critère physique ou d'âge n'est demandé et tous les volontaires sont les bienvenus. L'expérience est ludique et les photos feront l'objet d'une exposition.

Pour toute demande d'information : www.estellehoffert.com tel 06 63 94 98 40

ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

Arrêt de bus littéraire : En raison des contraintes sanitaires, l'Arrêt de Bus Littéraire n'a pas pu être mis en place cette année. Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'an prochain.



Le Rallye des enfants :

La commune propose entre le 5 juillet et le 15 septembre 2020 de participer à un jeu: à l'aide du feuillet disponible en mairie et sur le site internet.

Partez en balade dans le village et répondez aux questions !

Un parcours qui se fait à pied, seul, en groupe et enfants accompagnés par des adultes.

Une récompense attendra les plus jeunes (3-12 ans) au bout.

CONCOURS PHOTO POUR PETITS ET GRANDS

Hindisheim regorge de pépites. Paysages bucoliques, patrimoine, forêts, prairies, cours d'eau... profitez de l'été pour photographier les paysages du village !



Du 8 juillet au 21 octobre, la commune organise un concours de photographies. Ce concours est ouvert à tous les habitants du village. Les deux thèmes sont : « Hindisheim Emblématique » et « Hindisheim Insolite ».

Les photographes d'un jour pourront envoyer jusqu'à 5 photographies par thème et par foyer, à l'adresse mail suivante : hindisheim.schneider@gmail.com

Les photographies devront être déposées en format JPEG sans marges ni inscriptions et en résolution 300 dpi ou dimension 3508 x 2480 pixel . Les photographies peuvent être en couleur ou noir et blanc. La photographie doit impérativement être un plan large et montrer un paysage naturel ou bâti.

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toutes personnes et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. Les participants s'engagent à ne pas se mettre en danger ou mettre en danger la vie d'autrui lors de leur prise de vue. Ils s'engagent à respecter la vie privée et la propriété d'autrui et à ne pas entrer par effraction sur des domaines privés.

Une sélection de photos primées fera l'objet d'une exposition.

CENTRE DE LOISIR D'ÉTÉ

Cette année encore la commune met en place un soutien aux familles de Hindisheim dont les enfants entre 4 et 12 ans sont accueillis dans un centre de loisirs des alentours pendant les vacances d'été.

Cette aide financière s'élèvera à 3 € par jour et par enfant selon les critères suivants :

- Sont concernés les enfants entre 4 et 12 ans domiciliés à Hindisheim.
- La subvention est limitée aux vacances scolaires d'été (mois de juillet et août).
- Ne seront admis que des accueils en centre de loisirs sans hébergement dans un rayon de 30km autour de Hindisheim.
- Le montant de la subvention est limité à 15 jours/enfant par an.
- La subvention sera attribuée sur présentation d'une facture nominative payée au centre de loisirs faisant état du nom et prénom de l'enfant et de la période d'accueil.

Les parents effectueront une demande à laquelle seront ajoutées les pièces justificatives et qui sera déposée en mairie avant le 15 octobre 2020.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons et jardins fleuris est reconduit cette année !

Ce concours vise à primer avant tout la qualité des compositions florales, afin d'embellir le cadre de vie de notre village.

Les membres du jury passeront le **mardi 28 juillet 2020 à partir de 17h30**.

N'hésitez pas à ouvrir vos portails pour leur permettre d'apprécier au mieux vos fleurs.



GRAVIERE DE HINDISHEIM & SECURITE

Il est rappelé que, pour des raisons tant administratives et techniques que de sécurité,

la gravière communale reste un CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC !

L'accès en est prohibé, d'autant des opérations de forage et de mesures géophysiques qui vont être réalisées courant de l'été. Des contrôles réguliers seront effectués, tout contrevenant pourra être verbalisé.

VOIRIE PUBLIQUE

Il est rappelé que le nettoyage des caniveaux et des trottoirs jouxtant les habitations est à la charge de ceux qui y habitent.

Enfin, suite au confinement il a été constaté **des dépôts sauvages de déchets privés, ces derniers sont formellement interdits.**



J'AIME MON VILLAGE PROPRE,

Mais la multiplicité des déchets volontaires ou involontaires (mégots, masques, mouchoirs, carton alimentaires, viennent écorner l'image qu'on aimerait en avoir. On peut certes être reconnaissant du travail réalisé par les employés communaux, être acteur au nettoyage participatif du printemps, mais il est parfois aussi bon de ramasser dans la mesure du possible un déchet soi-même. C'est un geste simple pour améliorer notre cadre de vie.

N'oublions pas que **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La commune de HINDISHEIM avait bénéficié dès 2015 de la montée en débit. Le déploiement du réseau 100% fibre (FTTH c'est-à-dire jusqu'à l'abonné) est quant à lui prévu pour 2021. Conformément au calendrier initial, les travaux sont imminents :

- Après des interventions techniques déjà entamées sur les poteaux, le tirage des câbles fibre débutera en août 2020,
- Un sous-répartiteur sera implanté route de Limersheim et l'ensemble des travaux s'échelonnera sur environ six mois,
- La commercialisation est prévue début 2021.



Ce n'est qu'après cette ouverture commerciale que vous pourrez vous abonner à un Fournisseur d'Accès Internet FTTH de votre choix, présent sur le réseau. Le moment venu, une réunion d'information publique sera d'ailleurs proposée à la population.

Concernant les travaux, le réseau Rosace utilisera les infrastructures existantes. Par conséquent, lorsque la maison est déjà reliée au réseau téléphonique et à l'internet, le câble de fibre optique empruntera le même parcours que celui existant, soit en aérien, soit en souterrain jusqu'au bâtiment (voir le Bulletin d'Informations Communales de décembre 2019).

Pour tous renseignements : www.rosace-fibre.fr ou 03 68 67 00 00.

A VOTRE SERVICE, PLACE DU 26 NOVEMBRE : COMMERCES AMBULANTS

- ⇒ LUNDI à partir de 15h : MA chouette Crêpe-RIE (crêpes et galettes)
- ⇒ MARDI à partir de 18h : PIZZ - Aux délices des papilles (pizzas et tartes flambées)



MERCI AUX COMMERCES DE PROXIMITE

D'habitude, prendre sa voiture pour effectuer une dizaine de km et s'approvisionner en denrées diverses semble normal. Mais en temps de crise, tout le monde est bien heureux de trouver près de chez soi les produits de première nécessité.

Notre village a cette particularité de proposer aux consommateurs tout ce dont ils peuvent avoir besoin : boulangeries-pâtisseries, boucherie, supérette, horticulteurs, salon de coiffure, tabac-presse, agence bancaire, garages, restaurant.....

Tout au long du confinement, les villageois et autres ont eu la chance de pouvoir s'approvisionner sur place et même se faire livrer leurs commandes téléphoniques.

Merci donc à tous ces commerçants dévoués qui n'ont jamais fait faux bond à leurs clients. Ces commerces de proximité ont montré leur utilité.

Mais pour en profiter en temps de crise, il ne faut surtout pas les oublier quand tout va bien.



GRUPE « DECORATION »

Cette année, la nouvelle municipalité a décidé de former un groupe de bénévoles pour créer les décorations du village. Cette action est réalisée dans le but de poursuivre l'embellissement de la commune au fil des saisons.

Si vous avez une âme de bricoleur, peintre... et que vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez vous inscrire durant l'été à la mairie. Une réunion d'information sera organisée en septembre.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Inscrivez-vous à l'opération tranquillité vacances et bénéficiez des patrouilles quotidiennes pour surveiller votre domicile ou votre commerce lorsque vous vous absentez.

Le formulaire tranquillité vacances 2020 à fournir à la gendarmerie est téléchargeable gratuitement en ligne sous la forme d'un fichier PDF à l'adresse suivante:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>.

Vous devez imprimer ce formulaire, le remplir puis l'adresser à la gendarmerie. Vous devez notamment fournir les coordonnées de la personne à prévenir lorsque les gendarmes constatent une anomalie pendant votre absence.

Des exemplaires du formulaire sont également disponibles en mairie.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie à laquelle chacun aspire, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc... ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 20h.**
- **Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.**
- **Interdit les dimanches et jours fériés.**



AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Il est rappelé à toute personne qui détient un chien qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux sur le territoire de la commune. Durant la promenade, pensez à tenir votre chien en laisse et à ramasser ses déjections. De plus, afin de lutter contre les aboiements intempestifs, les détenteurs de chiens sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité du voisinage. Un peu de civisme et de bonne volonté aideront à remédier à ce problème. Merci à vous.